

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

### 30 août 2018

L'an deux mil dix-huit et le trente août à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

**Président de séance :** Bernard DRAVIGNEY, Maire  
**Présents :** Alain SALOMON, Odile SANDERRE, Adjoints.  
Patrick JUCQUIN, Gabriel JACQUOT, Thierry DAGUET, Alain WEICK, Christiane LEFEVRE, Florine MERVILLE, Ludivine COLLIN, Chantal LOUIS, Conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Alain BRUDER a donné pouvoir à Odile SANDERRE.

**Excusés :** Patrick PIZZAGALLI, Mounir BOUSBIH, Khalid BARRAMOU.

#### Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Ludivine COLLIN est désignée pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 28 juin 2018.

*Délibération n° D103-2018-31*

### INTERCOMMUNALITE

#### Modification statutaire Grand Belfort

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L5211-17, L5211-20 et L5216-5,  
Vu les statuts de Grand Belfort, produit de la fusion entre la communauté de l'agglomération belfortaine et la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse,

Considérant la nécessaire définition de l'intérêt communautaire dans les deux ans suivant la fusion d'EPCI,  
Considérant que le travail en cours de définition de l'intérêt communautaire emporte des suppressions de compétences et des ajustements dans les libellés des compétences facultatives et que ces évolutions induisent une modification des statuts du Grand Belfort,

Les compétences du Grand Belfort Communauté d'Agglomération se déclinent de la manière suivante :

#### Compétences obligatoires :

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- **En matière d'aménagement de l'espace communautaire :**  
SCOT, schéma de secteur, PLU, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, mobilité, actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce , promotion du tourisme.

- **En matière d'équilibre social de l'habitat :**  
PLH, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières, réserves foncières .....
- **En matière de politique de la ville :**  
contrat de ville.....
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** dans les conditions prévues à l'article L211.7 du code de l'environnement.
- **En matière d'accueil des gens du voyage :** aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.
- **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.**

#### **Compétences optionnelles :**

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération exerce au lieu et place des communes membres les compétences relevant des groupes suivants :

- création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- assainissement,
- eau,
- lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- construction aménagement et entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

**À noter que les compétences assainissement et eau deviennent obligatoires à compter du 01/01/2020**

#### **Compétences facultatives :**

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération exerce au lieu et place des communes membres les compétences facultatives suivantes :

- participation financement ligne TGV Rhin-Rhône,
- haut-débit,
- école Numérique,
- système Information Géographique,
- enseignement supérieur et recherche,
- défense extérieure contre l'incendie,
- organisation de manifestations,
- santé,
- service aux communes membres,
- instruction des autorisations du droit des sols,
- construction, aménagement, entretien, gestion et financement d'équipements culturels,
- gestion du service public des eaux pluviales urbaines.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'approuver la modification statutaire proposée.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **Répartition du FPIC**

Cette question ne fait pas l'objet d'une délibération ; juste d'une information. La commune de VETRIGNE touchera 7 747<sup>€</sup> au titre du FPIC 2018.

*Délibération n° D103-2018-32*

## **FINANCES**

### **Groupement de commandes fournitures routières**

Le Maire expose :

De par le volume de sa commande, le Département bénéficie de tarifs avantageux pour l'achat de certaines fournitures routières. Le Département et 65 communes du Territoire de Belfort ont conclu en 2015 un marché portant sur la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire avec la société GIROD.

Ce marché qui a été reconduit 3 fois prendra fin le 31 décembre 2018.

Un nouveau groupement de commandes concernant ce type de fournitures sera donc organisé, avec des prix plus avantageux que ceux qui découleraient d'une consultation organisée par chaque commune séparément pour ses seuls besoins.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce groupement de commandes afin de bénéficier de tarifs avantageux pour la commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture routière,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## TRAVAUX

### Projet aménagement mairie

Alain SALOMON, 1<sup>er</sup> Adjoint présente un plan d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie. L'idée est de ne pas faire d'extension mais d'utiliser les surfaces existantes pour :

- une salle du conseil, des mariages, de réception,
- un secrétariat équipé d'une banque d'accueil,
- une médiathèque,
- cuisine, toilettes, rangements.

Le bureau du Maire et celui des Adjointes serait aménagé au 1<sup>er</sup> étage qui conserverait un espace archives ainsi qu'une salle multi-activités qui pourrait servir pour les activités de médiathèque, club photos .....

Une rénovation des locaux de l'atelier communal est envisagée (électricité, hygiène...).

Prochaines échéances :

- réunion de la commission aménagement : jeudi 11 septembre à 20h30,
- conseil municipal : jeudi 11 octobre (avec cahier des charges établi et dossiers de subventions aboutis).

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

## Questions diverses

**Référent déchets** Alain Salomon propose sa participation.

**Signature des conventions avec le Conseil Départemental** Cette signature est prévue le 10 septembre à 18h00 en mairie pour 5 communes du canton de Valdoie. Présence des élus souhaitée.

**Opération brioches ADAPEI** Du 3 au 6 octobre 2018. Info sera faite sur le site de la commune et dans la Gazette. L'ADAPEI est en recherche de bénévoles pour la vente des brioches.

**Rue de la Fontaine** Des gouttières de chemin sont endommagées. Guillaume s'en occupera.

**Achat d'un climatiseur** Suite aux fortes chaleurs de cet été, il a été décidé de faire l'acquisition d'un climatiseur pour le secrétariat.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.**

**Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.**

**La séance est levée à 22h00.**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 11 octobre 2018**

<b>Bernard DRAVIGNEY</b>	<b>Alain SALOMON</b>	<b>Odile SANDERRE</b>	<b>Alain BRUDER</b> Absent avec procuration à Odile SANDERRE
<b>Patrick JUCQUIN</b>	<b>Gabriel JACQUOT</b>	<b>Thierry DAGUET</b>	<b>Alain WEICK</b>
<b>Christiane LEFEVRE</b>	<b>Florine MERVILLE</b>	<b>Ludivine COLLIN</b>	<b>Chantal LOUIS</b>
<b>Patrick PIZZAGALLI</b> Absent excusé	<b>Khalid BARRAMOU</b> Absent excusé	<b>Mounir BOUSBIH</b> Absent excusé	